



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



26 novembre 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-six novembre deux-mille-douze (26 novembre 2012) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Nadia Masse
MM. Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, M. Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 22 novembre 2012.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 341.11.2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 26 NOVEMBRE 2012 À 18 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Mandat de Me Mercille;
- 6. Avis de motion et règlements**
 - 6.1 Tenue d'une assemblée publique de consultation pour les projets de règlement numéro 2012-223 et 2012-224;



7. Période de questions et réponses

8. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 342.11.2012 MANDAT DE ME MERCILLE

CONSIDÉRANT l'entente de consultation intervenue avec Me Raynald Mercille il y a une quinzaine d'années;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'être plutôt facturé à l'acte;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de Me Raynald Mercille est de deux cent vingt-cinq dollars l'heure (225 \$/heure);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, la facturation pour un montant fixe soit modifiée pour être plutôt établie sur demande, à partir d'un tarif horaire de deux-cent-vingt-cinq dollars l'heure (225 \$/heure).

Adoptée

6.1 RÉS. 343.11.2012 TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 2012-223 ET 2012-224

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2012-223 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2012-224 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 concernant les normes sur la protection des zones à risque de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 336.11.2012 annonçant la consultation publique pour les projets de règlement numéro 2012-223 et 2012-224, le lundi 26 novembre;

CONSIDÉRANT l'annulation de la consultation publique le 26 novembre;

CONSIDÉRANT QUE les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme spécifient que la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation expliquant le contenu des projets de règlements susmentionnés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De reporter l'assemblée publique de consultation relative aux projets de règlement numéro 2012-223 et 2012-224 au jeudi 6 décembre 2012 à 18 h à la salle Wilfrid-Machabée à l'Hôtel de ville, située au 1, rue du Pont.

Adoptée



PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

7. **RÉS. 344.11.2012** **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 39.

Adoptée

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire

_____(signature)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____(signature)_____
Gilbert Brassard
Maire